

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOURHAN

Séance du 2 décembre 2011

Date de la convocation 15 novembre 2011

L'an deux mil onze le deux décembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de Plourhan, légalement convoqué, s'est assemblé à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc RAOULT, Maire ;

ETAIENT PRESENTS :

Loïc RAOULT; Marie-Annick GUERNION-BATARD, Philippe VIRTHE, Mark BRIAND, Élisabeth SAEZ DE GEA, Laurent BERTIN, Alan DOMBRIE, Gérard GUEGAN, Anne LE TILLY, Maurice DECHAMBRE, Éric LE GUERN, Gabriel BEDUNEAU, Annick JOUAN, Jean-Yves THOUEMENT

ABSENTS EXCUSES

Marie-Christine LE MOINE qui a donné procuration à Jean-Yves THOUEMENT
Henri MESSAGER qui a donné procuration à Gérard GUEGAN
André SALAUN
Françoise LUCO

Mark BRIAND a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Conseil municipal du 2 décembre 2011

Le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès verbal du 14 octobre 2011. Aucune remarque, le procès verbal est signé.

2011/54 Pose de fourreaux pour la fibre optique.

Le Maire expose que la région Bretagne et le département des Côtes d'Armor ont réalisé un plan de développement du très haut débit numérique (SCORAN) qui a pour objectif de raccorder chaque foyer à l'horizon 2025.

La commune débute actuellement l'ouverture de 8 kilomètres de tranchées afin de desservir en assainissement collectif le nord de son territoire. Il apparaît judicieux de profiter de ces tranchées pour poser un bitube et des chambres qui pourront dans l'avenir accueillir la fibre optique. La pose de ces fourreaux avait été prévue en option dans le marché public d'assainissement collectif. La commission d'appel d'offres réunie ce jour a émis un avis favorable à la réalisation de cette option pour un montant de 87 000 euros HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

De réaliser la pose de ces fourreaux et demande au Maire de signer l'option du marché SADE pour un montant de 87 000 euros HT.

Dit que cette dépense sera inscrite par décision modificative au budget communal.

Demande au Maire de solliciter les financements de la Région (enveloppe numérique) 20 %, de l'État (FNADT) 20 %, du Département (contrat de territoire) 10%.

2011/55 Décision modificative

Le Maire propose au conseil municipal de modifier les prévisions budgétaires du budget principal (commune) et du budget annexe assainissement.

Budget principal

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
60612	500	6419	23262
60618	350	7334	130
60621	300	7411	4389
60622	3600	74121	7210
60623	7000	74127	7711
60632	3500	7488	2300
60633	2000	7588	2200
6064	500	768	10
6067	624	7718	730
6135	2500	773	130
61521	5000	775	1240
61558	1000	7788	3500
6156	1800		
616	7000		
6182	300		
6226	2200		
6231	550		
6251	300		
627	- 3000		
6288	150		
63512	30		
6215	- 16000		
6218	31000		
6411	3700		
6413	3000		
6451	- 3500		
6453	- 1500		
6474	1000		
65736	-2692		
65748	1600		
total	52 812		52812
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
2183/000	500	1312/081	- 22100
2188/000	100	1312/118	2500
2315/080	2000	1313/118	1500
21578/10007	600	1315/118	500
2184/10007	2050	1313/151	-3580
2188/10007	1000	4581/151	3580
2315/118	7500	1312/156	17400
2315/134	- 19913	10222/998	400
2313/137	3000	10223/998	4000
205/142	- 1100	1641/998	168145
21578/152	- 2392		
2315/152	64000		
2315/155	10000		
2315/156	105000		
total	172 345	total	172 345

Budget annexe assainissement:

Dépenses d'exploitation		recettes d'exploitation	
626	250	741	250
total	250		250
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
2315/12	95575	1311/12	69100
238/12	49500	13111/12	29328
2315/20	2400	238/12	49500
		1641/998	137747
total	147 475	total	147 475

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission des finances du 25 novembre 2011, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les décisions modificatives du budget commune et du budget annexe assainissement proposées.

2011/56 Tarifs communaux 2012

Le Maire propose au conseil municipal de fixer pour 2012 l'ensemble des tarifs communaux. Ces tarifs ont été étudiés lors de la commission des finances du 25 novembre. Ces tarifs varient en fonction de l'indice des prix de la consommation et des prix des loyers pour les interventions des services techniques.

tarifs 2012		
photocopie	recto A4	0,3
	recto verso A4	0,35
	recto A3	0,50
	recto verso A3	0,60
fax		0,3
extraits cadastraux		0,60
droit de place	camions bricolage	20,05
	commerçant place de la victoire (occasionnel): le passage	5,10
location matériel (Pour les privés communaux / gratuité pour les associations)	commerçant place de la victoire (régulier): le mois	10,25
	1 barnum	34,25
	2 barnums	56,80
	3 barnums	91,55
	4 barnums	113,05
	buvette	34,25
	caution/barnum	124,80
	tables	6,15
	chaises	0,35
	diamètre 300 le ml	33,65
busage + empierrement	diamètre 250 le ml	26,50
	regard béton	55,05
	regard tôle	79,50
	regard grille fonte	153,85
Intervention du tractopelle	l'heure	48,40

columbarium	caveautin 10 ans	120,75	
	caveautin 20 ans	206,86	
	caveautin 30 ans	258,85	
	colonnes 10 ans	379,60	
	colonnes 20 ans	604,25	
	colonnes 30 ans	777	
concessions cimetièrè	15 ans	120,75	
	30 ans	173,75	
	50 ans	258	
salle des fêtes		1er jour	2eme jour
	communaux	204,60	102,30
	extérieurs	409,20	204,60
	réveillon	613,80	
	chauffage l'hiver	27,10	
	caution	204,60	
	forfait ménage	61,40	
	location de couverts supprimée		
	tables rondes: l'unité (6/8 places)	7,15	
	percolateur	10,25	
	allée de boules en plus de la salle des fêtes (<i>le week end</i>)	108,95	
	cantine en plus de la salle des fêtes	103,85	
	collation obsèques	51,65	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les tarifs présentés qui s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2012.

2011/57 Tarifs assainissement 2012

Il est proposé au conseil municipal de modifier les tarifs de la redevance assainissement. Ces tarifs n'ont pas évolué depuis le 1^{er} janvier 2011. Le Maire propose de faire évoluer la part fixe et la part variable de 5 % pour tenir compte des travaux importants d'investissement dans ce domaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Adopte les tarifs de la redevance d'assainissement collectifs comme suit à compter du 1^{er} janvier 2012.

Prime fixe 42.56 euros
0.76 Euro par mètre cube consommé.

2011/58 Renouvellement de la ligne de trésorerie

La commune a recours à une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 euros. Le contrat est annuel. Une mise en concurrence pour son renouvellement a été réalisée.

Le Maire rappelle que les offres ont été présentées lors de la commission des finances du 25.

Il propose de retenir la proposition du Crédit agricole dans les conditions suivantes

Montant 400 000 euros

Durée 1 an

Index Euribor 3 mois moyenné

Marge 1 %

Frais 0.15% du montant soit 600 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Retient la proposition du Crédit agricole et demande au Maire de contractualiser dans les conditions précitées.

2011/59 Convention assainissement avec la Commune de Tréveneuc

Le Maire expose que la Commune de Tréveneuc souhaite raccorder les quartiers de Kerihouet et de la Froideville sur le réseau d'assainissement eaux usées en cours de construction sur la Commune de Plourhan. Les eaux seraient déversées après comptage à la Ville Quinio. Il y a lieu pour cela de signer une convention qui aura pour but de définir les conditions techniques, administratives et financières de ce déversement.

A l'issue de la lecture de la convention et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

le Conseil municipal
demande au Maire de soumettre cette convention à l'approbation de la Commune de Tréveneuc,
l'autorise à signer la convention présentée

2011/60 Convention avec le Conseil général pour la pose d'un abri bus sur le domaine public départemental

Le Maire expose que la commune a sollicité le Conseil général afin d'obtenir l'autorisation de poser un abri bus sur le domaine public départemental au croisement des RD n°9 et RD n°21 à Kergrain.

Cette autorisation se traduit par une convention qui définit les conditions de pose et d'entretien de l'ouvrage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Autorise le Maire à signer la convention précitée.

2011/61 Droit de préemption urbain

Le Maire propose au conseil municipal de délibérer de l'opportunité de préempter

la parcelle A n°1362, 13 rue de la Paix.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Décide de ne pas préempter ce bien.

Questions diverses

Alan DOMBRIE informe le conseil municipal de l'avancée du chantier d'assainissement des villages. La Ville Quinio sera achevée fin décembre. En janvier, le poste de relèvement de la Ville Quinio sera posé et les travaux de Saint Barnabé débiteront.

Fin de séance à 20h20

Le secrétaire de séance,
Mark BRIAND